

COVID-19 et les ressources financières

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

La première étape en cas de difficulté en raison du contexte actuel est de contacter son directeur de compte. Les institutions financières adoptent présentement des solutions flexibles avec leurs clients commerciaux.



BDC

La BDC appuie les entreprises par :

- Prêts de fonds de roulement jusqu'à 2 millions de dollars assortis de modalités souples et report des remboursements pour une période pouvant aller jusqu'à 6 mois pour les entreprises admissibles;
- Report des remboursements pour une période pouvant aller jusqu'à 6 mois, sans frais, pour les clients existants dont l'engagement de prêt total à BDC est d'un million de dollars ou moins;
- Réduction des taux pour les nouveaux prêts admissibles;

Pour avoir plus d'information :

<https://www.bdc.ca/fr/pages/soutien-special.aspx?special-initiative=covid19>

PLAN D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE DU CANADA

Mesures pour le maintien des postes (10% du salaire), souplesse des déclarations de revenus et accès au crédit.

Pour avoir plus d'information :

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#business>

PROGRAMME D'ACTION CONCERTÉE TEMPORAIRE POUR LES ENTREPRISES (PACTE) – QUÉBEC

Le financement sous la forme d'une garantie de prêt est privilégié en tout temps. Le financement peut aussi prendre la forme d'un prêt d'Investissement Québec. Investissement Québec vise à travailler en étroite collaboration avec les institutions financières et les instances fédérales dans une optique de partage de risque. Il est donc préférable de contacter d'abord son institution financière. Le montant minimal de l'intervention financière est de 50 000 \$.

Pour avoir plus d'information :

<https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/programme-daction-concertee-temporaire-pour-les-entreprises-pacte.html>

MESURES FISCALES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Mesures d'assouplissement de Revenu Québec pour les citoyens et les entreprises

Pour avoir plus d'information :

<http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?aiguillage=ajd&type=1&idArticle=2803176195>